

Procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire Association Saint Raphaël Triathlon (SRT)

Le 5 Novembre 2018 à 18H30, à Saint Raphaël (83700), les membres de l'association Saint Raphaël Triathlon se sont réunis au sein du Stade Nautique Alain Châtaignier de Saint Raphaël en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. MORTIER Denis, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. David NOBLECOURT, secrétaire de l'association.

M. Olivier MARCEAU, vice-président, M. Frédéric PIERRE, M. Vincent HALIN, Mme Sophie RODOT, membres du Comité Directeur, étaient aussi présents.

52 membres adhérents présents ont voté, 22 étaient représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts de l'association à cet instant.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Vote de la modification de l'adresse du siège social dans les statuts de l'association.

Le Président a présenté la modification et l'objet de cette modification.

A l'issue de la présentation, le président de séance, Denis MORTIER, a mis aux voix le vote, conformément à l'ordre du jour.

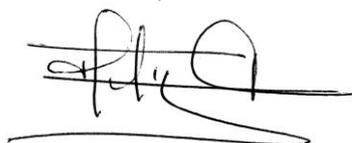
Vote à l'unanimité de la modification des statuts de l'Association Saint Raphaël Triathlon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h50.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint Raphaël, le 5 Novembre 2018

Le Président de séance,
M. Denis Mortier, Président du SRT



Le Secrétaire de séance,
M. David NOBLECOURT, Secrétaire du SRT

